

## QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS SUR LE RÔLE DES CONFRÉRIES TARÎQAT DANS LA POLITIQUE PANISLAMIQUE DU SULTAN ABDULHAMID II.

Dr. İhsan Süreyya SIRMA

Après la mort mystérieuse du Sultan Abdulaziz (1) et l'avènement momentané au Pouvoir du Sultan Murad V., qui ne dura que deux mois environ, c'est le Sultan Abdulhamid II. qui monta sur le Trône ottoman.

Il devait affronter non seulement la crise économique qui durait déjà du temps de son père Sultan Abdulmejid, —et même avant—, mais également les problèmes socio-politiques qui pesaient sur le pays.

Avec la «guerre de quatre-vingt-treize» (Doksan üç harbi) qu'on fit avec la Russie, ces problèmes commencèrent à peser plus lourdement encore.

Le régime constitutionnel imposé par Midhat Pacha, ne resta pas longtemps : se basant sur l'article 113 de la Constitution —préparée d'ailleurs par Midhad Pacha— et qui dit: A sa majesté le Sultan appartient le pouvoir exclusif d'expulser du territoire de l'Empire ceux qui, à la suite d'informations dignes de confiance, recueillies par l'administration de la police, sont reconnus comme

---

(1) Mystérieuse, parce qu'on n'a pas encore su, si cette mort était vraiment un suicide ou le résultat d'un complot de la part de ses adversaires comme Midhad Pacha. Et ce mystère ne serait résolu que par les documents considérés perdus aujourd'hui mais qu'on trouverait peut-être un jour pour éclaircir cet événement historique et tragique.

portant atteinte à la sureté de l'Etat (2), le Sultan Abdulhamid limogea Midhad Pacha en Arabie et suspendit la Constitution.

En effet, Midhat Pacha voulait prendre tout le Pouvoir en ses mains et en réduisant le Sultan-Khalife à un rôle inoffensif, devenir le maître absolu de l'Empire. A ce propos dans un document nous lisons ceci: «d'après les documents placés sous les yeux d'Abdul Hamid, Midhad Pacha aurait voulu, par une série de mesures combinées, reléguer le Prince (3) dans le rôle purement spirituel du Calife de l'Islam et se réserver toute l'autorité politique de l'Empire» (4).

A ces problèmes intérieurs venaient s'ajouter ceux de l'extérieur aussi. D'une part, la France envahit l'Afrique du Nord, alors que d'autre part la Russie et les Balkans s'entraidaient pour détruire l'Empire ottoman.

Les rêves du partage de la Turquie fleurissant en Occident (5), les idées avaient été inculquées aux têtes des dirigeants européens de créer en Palestine un Etat juif — pour se débarrasser des trop entreprenants commerçants israélites — ainsi qu'en établir un autre sur la partie de l'Est de la Turquie sous le nom de l'Arménie (parce que chrétienne). N'est-ce pas pour cette raison qu'on avait inventé l'expression «Question d'Orient» (6) ou «l'homme malade», et qu'on avait écrit des centaines de livres pour la propagation et familiarisation de cette arrière-pensée.

(2) Archives du Ministère des affaires étrangères de France: NS, Turquie, no: 408, p. 296. Voici le texte de cet article avec la version turque: «Yüz on üçüncü madde: Mülkün bir cihetinde ihtilâl zuhûr ideceğini müeyyid asâr ve emârât görüldüğü halde Hükümet-i Seniyye'nin o mahall'e mahsûs olmak üzere muvakkaten (idare-i örfiyye) iflânına hakkı vardır. (İdare-i örfiyye), kavânîn ve nizâmât-ı mülkiyyenin muvakkaten ta'tilinden ibaret olup (idare-i örfiyye) tahtında bulunan mahallin sûret-i idaresi nizâm-ı mahsûs ile tayin olunacaktır. Hükümet'in emniyyetini ihlâl ettikleri, idâre-i zâbitanın tahkikât-ı mevsûkâsı üzerine sâbit olanları memâlik-i mâhrûs-ı şâhânedan ihrâc ve teb'îd itmek münhasıran Zât-ı Hazret-i Padişâh'ın yed-i iktidarındadır (Salname-i Devlet-i Aliyye-i Osmaniyye, İstanbul, 1298, p. 24-25).

(3) C'est-à-dire le Sultan Abdulhamid.

(4) Archives du Ministère des affaires étrangères de France: NS, Turquie, no: 408, p. 296.

(5) Voir, T.G. Djuvara, Cent projets de partage de la Turquie, Paris, 1914.

(6) Voir, Edouard Driaux, La Question d'Orient, Paris, 1938.

C'est là que nous voyons la politique acharnée du Sultan Abdulhamid II. contre les Puissances Européennes.

Pour défendre l'Empire ottoman contre ce mouvement occidental qui ne fut en fait que la continuation des **Croisades** du Moyen-Age, Abdulhamid voulait réunir tous les musulmans sous l'étandard khalifale, et faire avec eux une contre-attaque — non armée peut-être — mais autant et même plus puissante que celle bien armée: C'est sa politique panislamique.

Pour mener à bien cette politique et cette guerre froide, il utilisa surtout son attribut de «Khalife». A ce propos, il envoyait ses délégués à tout les coins du monde où vivaient les musulmans et faisait célébrer les sermons des prières du Vendredi (khutba) en son nom; c'est à dire au nom du Khalife ottoman. Pour ce but, il avait des représentants en Afrique (7), en Inde, au Turkestan et même en Chine (8). Il avait parmi tous les tribus même les plus rebelles ses conseillers religieux (9). Sur ce sujet, V. Bérard ajoute ceci: «Il avait des émissaires en Chine, au Maroc, aux Indes, à Bokkara, surtout dans les anciennes provinces de son empire, —Egypte, Tunisie, Bosnie, Caucase, etc., — qui étaient tombées sous la loi de l'Infidèle...» (10).

Presque tous ces émissaires ou représentants du Sultan Abdulhamid II. étaient des cheikhs at-tarîqa, dirigeants des confréries musulmanes. Parmi ces cheikhs, les plus actifs étaient Ebu'l Huda

---

(7) Voir, notre article, Fransa'nın Kuzey Afrika'daki sömürgecilğine karşı Sultan II. Abdülhamid'in Panislamist faaliyetlerine ait bir kaç vesika, dans, İstanbul Edebiyat Fakültesi Tarih Enstitüsü Dergisi, İstanbul, 1977, VII-VIII, 157-184.

(8) Voir, nos articles: Sultan II. Abdülhamid'in Uzak-Doğu'ya gönderdiği ajana dair, Communication faite au Premier Congrès National de Turcologie à İstanbul, 6-9 Février 1978., Pekin Hamidiyye Üniversitesi, dans, Prof. Muhammed Tayyib Okıç Armağanı, İslâmî İlimler Fakültesi, Ankara, 1978., Sultan II. Abdülhamid ve Çin müslümanları, dans, İstanbul Edebiyat Fakültesi, İslâm Tetkikleri Enstitüsü Dergisi, İstanbul, 1979., T.W. Arnold, The Caliphate, London, 1967, p. 174.

(9) Victor Bérard, Le Sultan l'Islam et les Puissances, Paris, 1907, p. 31.

(10) Ibid, p. 36.

Efendi, Cheikh Rahmetullah, Seyyid Huseyn et Jisr, Muhammed Zafir etc (11).

Après cette courte introduction à notre étude, nous voulons maintenant présenter les textes de quelques documents qui nous montreront plus clairement, l'action de ces confréries entreprises par le Sultan Abdulhamid II. contre l'impérialisme occidental.

## LES DOCUMENTS

### *Document no : 1*

«20 octobre 1897... J'avais transmis à M. le Gouverneur Général de l'Algérie la copie du rapport, no : 202, portant la date du 5 du mois dernier, et relatif à la *propagande panislamique* poursuivie en ce moment dans les régions du nord de l'Afrique.

En m'accusant réception de cette communication, Jules Cambon me fait savoir qu'il a donné les instructions nécessaires pour qu'une surveillance étroite soit exercée dans les milieux indigènes, sur les voyageurs musulmans venant soit du Maroc, soit de la Turquie ou de la Tripolitaine, à fin *d'empêcher toute propagande religieuse de nature à surexciter nos indigènes*» (12).

### *Document no : 2*

«Paris, 28 octobre 1897... M. le Gouverneur Général, Monsieur, notre ambassadeur à Constantinople vient de me faire parvenir des renseignements sur certains *agents secrets* envoyés de cette ville dans différentes régions de l'Islam» (13).

### *Document no : 3*

«Bagdad, le 9 juin 1901.

Monsieur le Ministre,

- 
- (11) André Duboscq, l'Orient Méditerranéen, Paris, 1917, p.155-156., Hüseyin G. Yurdaydın, İslâm Tarihi Dersleri, Ankara, 1971, p.219., Notre article, On dokuzuncu Yüzyıl Osmanlı siyasetinde büyük rol oynayan tarikatlara dair bir vesika, dans, İstanbul Edebiyat Fakültesi Tarih Dergisi, İstanbul, 1978, XXXI, 183-198.
- (12) Archives du Ministère des affaires étrangères de France, NS, Turquie, no: 165, p.181.
- (13) Ibid, p.224.



Le numéro du 7 mai dernier de la «Neue Freie Presse» contient un télégramme de Paris relatif aux troubles de Margueritte annonçant l'arrestation à Millianah d'un marabout venu de Bagdad pour exciter les musulmans contre la France.

Dans mon rapport du 22 Janvier 1900, No: 1, je disais, parlant de la *puissante Confrérie des Kadria*: «Tous les Algériens que j'ai vus jusqu'ici à Bagdad étaient des pèlerins affiliés à cette Congrégation qui compte dans notre possession africaine vingt cinqmille adhérents prêts à suivre sans doute, à un moment donné, l'impulsion qui leur viendrait de Bagdad.

Il est donc possible que l'agression des Beni Menasser soit due aux incitations de quelques religieux de l'Ordre d'Abdel-Kader El-Ghilani» (14).

*Document no : 4*

«Paris, le 6 Janvier 1902

Monsieur le Ministre et cher Collègue

Dans le but de maintenir sous la tutelle administrative du Pouvoir temporel les confréries religieuses musulmanes qui de tout temps ont essayé de s'en affranchir, les gouvernements islamiques ont reconnu l'existence légale de ces associations théocratiques et tout en ne portant aucune atteinte à leurs doctrines et en leur laissant la plus grande liberté pour les pratiques extérieures de leur culte, ils ont placé à leur tête, dans chaque centre important, une sorte de vicaire général (Cheix-et-Trouq) auquel elles doivent faire leur déclarations et qui, tout en répondant de leur conduite, renseigne sur leurs agissements le gouvernement qui le nomme et lui assure un traitement élevé

Un certain nombre de confréries telles que les Senoussia, les Qadria, les Tidjania et d'autres dont les chefs traitent d'égal à égal avec les Sultans, ne se plieraient pas aux exigences de l'autorité gouvernementale» (15).

*Document no : 5*

«Paris, le 6 Janvier 1902

Monsieur le Ministre et cher collègue,

---

(14) Ibid, no: 168, p. 222.

(15) Ibid, no: 174, p. 6.

A l'occasion du pèlerinage à la Mecque de nos sujets musulmans de l'Afrique septentrionale, il paraît utile de s'éclairer sur le rôle politique considérable que jouerait le Grand Cherif de la Mecque.

Ce personnage, maître incontesté du pèlerinage, aurait à sa solde des milliers de «moutavaf», sortes de conducteurs de pèlerins, qui parcourent, en son nom, le monde musulman pour y répandre la parole sacrée du représentant du Prophète. Tout en engageant les croyants à se rendre annuellement aux lieux Saints de la Mecque et de Médine et en prélevant de fortes redevances sur ceux qui les écoutent, ces agents du Pouvoir Chérifien propageraient les idées de panislamisme, de prophétisme et de mahdisme au détriment des intérêts des musulmans eux-mêmes et de la donation des puissances européennes dans les contrées de religion islamique.

Le Grand Cherif actuel serait, en effet un partisan convaincu et un apôtre écouté des doctrines chères au Sultan de Constantinople et à ses chapelains.

Dans le but de favoriser l'expansion de ces doctrines, il aurait toléré l'application à la Mecque et à Médine, l'ingénieux système inauguré, par le Sultan égyptien Mohamet Ali et consistant à reconnaître l'existence légale aux confréries religieuses musulmanes et à les placer, au point de vue administratif sous la tutelle d'un fonctionnaire qualifié de Cheik-et-Trouq.

Ce fonctionnaire nommé et rétribué par le pouvoir temporel servirait d'intermédiaire entre ce dernier et les chefs des confréries et aurait pour principale mission de les engager à rehausser le prestige du grand chérif et de raffermir l'autorité du Sultan de Constantinople» (16).

*Document no : 6*

«Mr. Guès

Djeddah

No : 1

Paris, le 31 Janvier 1902

---

(16) Ibid, No: 174, p. 8.

M. le Président du Conseil m'a fait savoir récemment qu'il avait décidé l'organisation dans son Département d'un «Service des Affaires Musulmanes et Sahariennes». Ce nouveau service étudiera les moyens d'utiliser au profit de l'influence Française les sympathies des Confréries ou des chefs religieux musulmans.

M. Waldeck-Rousseau m'a signalé, en même temps, l'intérêt qu'il aurait dorénavant à centraliser toutes les informations relatives aux groupements et aux personnages religieux de l'Islam.

M. le Président du Conseil souhaite notamment d'être renseigné sur l'action qu'exercent, d'une part, les dignitaires créés sous le nom de Cheik Et Trouq dans un certain nombre de Confréries, sur la propagande panislamique que ces différentes personnalités pourraient avoir exercée en faveur du Gouvernement Turc; et sur la possibilité soit de combattre cette propagande soit de nous concilier les influences qui lui ont donné lieu» (17).

*Document no : 7*

«Mr. Bertrand  
Benghazi No: 1  
Mr. Guès  
Djeddah No: 2

Paris, le 31 Janvier 1902

M.le Président du Conseil m'a fait savoir récemment que l'attention de son Département avait été attiré, à la suite du différend Franco-Turc, sur l'action exercée à Constantinople par certains personnages religieux et sur la propagande panislamique de leurs émissaires en Algérie et en Tunisie» (18).

*Document No : 8*

«Benghazi ,  
En chiffres

Action panislamique de la confrérie des Chadelia-Madania.

...Indiquer l'importance des Zaouia, particulièrement entre le Fezzan et le lac Tchad. Relations de leurs chefs avec Constantinople et avec la Zaouia de Misrata. Leur action sur les caravanes

---

(17) Ibid, No: 174, p. 63.

(18) Ibid, p. 64.

allant au centre de l'Afrique. Leurs rapports avec les Touareg. Leur propagande panislamique. Moyens de surveiller, d'atténuer ou de nous concilier leur influence» (19).

*Document no : 9*

«Djeddah  
En chiffres

Action et prestige du Grand-maître des Chadelia-Madania de Constantinople; influence de ses représentants à Médine, Djeddah et la Mecque. Leur rôle auprès du Grand-Chérif et auprès des pèlerins de l'Afrique septentrionale. Moyens de surveiller, d'atténuer ou de nous concilier leur influence.

Mêmes renseignements sur les Rafaia. Noms et qualités de leurs représentants, nombre et importance des Zaouia; rapports avec Constantinople; degré d'indépendance; action exercée en faveur du panislamisme et du Gouvernement Turc» (20).

*Document no : 10*

«Les confréries religieuses sont si nombreuses en Egypte que non seulement les villes en possèdent un grand nombre, mais même les villages. Il est peu de musulmans de la classe ouvrière ou rurale qui ne soit affilié à quelque une de ces confréries. Le Cheik-et-Trouq est chargé de les diriger et de les surveiller. Il a donc des fonctions d'ordre administratif. Il intervient si les associations ont entre elles des conflits, si quelque membre formule une plainte. Son rôle principal consiste à nommer les chefs de ces confréries et au besoin à les révoquer. Par là, il a une autorité considérable» (21).

*Document no : 11*

Fès, le 24 mai 1902

«... Il n'existe pas au Maroc de Vicaire générale (Cheik-et-Trouq) des confréries religieuses de l'Islam, Chacune de ces confréries possède son Cheikh propre, et le Gouvernement Chérifien sans leur être hostile dans leur ensemble, ne leur reconnaît pas l'existence légale.

---

(19) Ibid, p. 65.

(20) Ibid, p. 66.

(21) Ibid, p. 156.



Un émissaire du Chérif de la Mécque se trouve actuellement à Fès, chargé de recevoir les sommes que le Sultan donne chaque année pour contribuer à la garde des lieux saints de l'Islam. Il n'est pas impossible qu'il entretienne Moulay Abdel Aziz de panislamisme et de mahdisme, mais il me paraît peu probable qu'il obtienne à ce point de vue un résultat appréciable» (22).

*Document no : 12*

«... La propagande que font dans le Maghreb pour l'avantage du Sultan, soit les émissaires envoyés directement du Palais, soit plutôt les indigènes revenant du pèlerinage aux Villes-Saintes ou d'un voyage d'affaires dans l'Empire ottoman, n'est efficace que parce que ces gens ont l'idée que le Sultan est fort et qu'ils peuvent la faire partager à leur entourage. Il est bien certain que le moyen le plus sûr pour détruire dans le Maghreb ce prestige d'Abdul Hamid, serait de l'amener à reconnaître le Protectorat de la République Française sur la Tunisie; mais, si cette solution est pour le moment irréalisable, au moins il serait possible, sans susciter de difficultés avec les autorités locales, de ne pas absolument abandonner à celles-ci les pèlerins et voyageurs tunisiens dans l'Empire» (23).

---

(22) Ibid, p. 183.

(23) Ibid, p. 205.



## SULTAN II. ABDÜLHAMİD'İN PANİSLAMİST SİYASETİNDE ROL OYNAYAN TARİKATLARA DAİR BASILMAMIŞ BİR KAÇ BELGE

Sultan V. Murad'ın çok kısa süren saltanatından sonra, Osmanlı Tahtı'na oturan Sultan II. Abdülhamid, sosyal ve ekonomik güçlükler yanında siyasi problemlerle de karşı karşıya geldi.

Avrupa - Hıristiyan dünyasının Türkiye'yi paylaşma emelleri suya düşmemiş; Orta Çağ'dan beri süre gelen *Haçlı* zihniyeti, Osmanlı İmparatorluğunu parçalamak istiyordu: Filistin'de bir Yahudi devleti, doğu Anadolu'da bir Ermeni devleti kurma teşebbüslerinin altında bu *haçlı* düşüncesi yatıyordu.

Sultan II. Abdülhamid, bu Avrupa - Hıristiyan emperyalizmine karşı olan mücadelesini çeşitli yollardan sürdürmüştür. Bunlardan birisi de değişik tarikatlar vasıtasıyla yürüttüğü panislamizm siyasetidir.

İşte, bu kısa makalemizde, konu ile ilgili Fransız Hariciye Arşivinde bulduğumuz ve henüz basılmamış bir kaç belgeyi sunuyoruz.

Dr. İhsan Süreyya SIRMA